

Projet de délibération

Adhésion de ----- à l'Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales (A.D.U.L.L.A.C.T.)

Le logiciel libre est en enjeu majeur pour entrer de plain pied dans la société de l'information dont nous souhaitons tous qu'elle soit plus humaine que la société industrielle. Cela dépend de nous.

Comme les formats ouverts s'imposent naturellement, comme les données publiquement accessibles attirent spontanément la collaboration, le succès du logiciel libre manifeste la fécondité du partage et du travail commun. Le logiciel fait partie de ces oeuvres numériques dont la copie est identique à l'original. Pythagore protégeait ses théorèmes et leurs démonstrations, les premiers livres étaient enchaînés aux rayonnages des bibliothèques, les premiers logiciels étaient propriétaires. Mais vient le moment où les mathématiques sont libres, où les livres sont l'instrument de la libération par les Lumières et non l'instrument de la domination ; vient le moment, et nous vivons ce moment historique, où des logiciels sont libres, par la volonté de leurs auteurs, à qui il appartient le droit de donner. Ils donnent les libertés de copier et distribuer librement, d'étudier si on le veut et améliorer si on le peut.

Avec le logiciel libre, c'est une philosophie de l'homme que l'on soutient : une conception humaniste au sein de laquelle l'acteur est reconnu derrière ce qu'il produit, car il n'est de richesse que d'homme.

Certes le logiciel libre n'est pas gratuit, mais il est simplement une autre manière de payer. Au lieu d'une économie de rente — rentes parfois insolentes quand on connaît les marges que font certaines sociétés, l'économie du logiciel libre est une économie de valeur ajoutée. "Un logiciel libre est gratuit une fois qu'il est payé". C'est d'autant plus important pour l'argent public qui a vocation à ne payer qu'une fois.

C'est sur le service, l'intégration, que se déplace la création de valeur, et c'est une chance pour nos territoires. Nos sociétés de services disposent de compétences reconnues dans ce domaine. L'emploi local a tout à y gagner. Nos établissements de formation peuvent aussi faire valoir l'excellence de leur enseignement.

Nos propres services y gagneront, car les logiciels libres sont plus sûrs, plus souples à l'utilisation, et scrupuleusement respectueuses des normes et standards. C'est un gage de pérennité et d'interopérabilité.

Les établissements scolaires que nous avons en charges méritent d'abriter l'esprit des logiciel libre, qui trouve ses origine dans l'esprit du partage du savoir.

La sympathie pour le logiciel libre ne suffit pas. Mais son utilisation seule ne suffit pas non plus. C'est son développement qui est la vie même du logiciel. Or précisément, les logiciels métiers qui font fonctionner les administrations de notre collectivités n'existeront que si nous nous attelons à la tâche de les développer ou de les faire développer.

Il est évidemment déraisonnable, sinon immoral, de profiter du travail du au partage sans partager à son tour. Ce serait trahir l'esprit même du logiciel libre. Le soutenir en toute cohérence, c'est y participer.

L'ADULLACT, Association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales, s'est précisément donnée pour tâche de constituer, développer et promouvoir un patrimoine commun de logiciels libres sur fonds publics.

Elle constitue le lieu privilégié pour participer activement au développement du logiciel libre, à notre mesure, par la mutualisation. De nombreuses collectivités en sont membres. Départements, Régions, Villes, etc. en sont membres. En adhérant à l'ADULLACT, nous rejoindrons une communauté active, qui partage les logiciels que l'argent public a payé, et qui porte haut les valeurs de mutualisation.

L'adhésion de ----- à l'ADULLACT aurait pour effet :

- de soutenir la structure nécessaire pour animer cette communauté à l'échelon national ;
- de permettre à notre collectivité d'y jouer un rôle actif et de faire entendre sa voix dans les choix d'architecture et le développement de ce patrimoine commun de logiciels ;
- d'avoir accès aux services réservés aux adhérents, et notamment à un espace de téléchargement de logiciels ayant fait l'objet d'un contrôle qualité suffisant pour qu'ils soient pris en charge sans surprise par des professionnels de l'informatique.

Aussi vous est-il proposé pour traduire notre volonté politique de soutien actif et participatif au logiciel libre :

- d'autoriser M. le Président (M. Le Maire) à faire adhérer ----- ;
- d'autoriser M. le Président (M. Le Maire) à désigner un représentant de ----- auprès de l'ADULLACT
- d'autoriser M. le Président (M. Le Maire) à verser à l'ADULLACT le montant de la cotisation prévu dans le Règlement Intérieur de l'association.